

SOINS EN PSYCHIATRIE LE SECTEUR PRIVÉ

Est-ce que je dois aller chez mon médecin traitant avant d'aller chez le psychiatre ?

Est-ce que mon psychiatre va communiquer les informations que j'ai livré à mon médecin traitant ?

Le choix du psychiatre en libéral reste le choix du patient et ne dépend pas de la recommandation du médecin traitant

Le **secret médical** est la règle fondamentale de toute consultation médicale. Le psychiatre n'a pas le droit de communiquer sur le contenu des consultations, sauf demande du patient, et toujours avec l'accord du patient.

On peut changer de psychiatre si l'on ne se sent pas à l'aise avec celui qu'on consulte, et que cette gêne persiste avec le temps, et qu'aucune solution n'est trouvée

Parcours de soins :
obligation pour le patient d'avoir une recommandation écrite de son médecin traitant pour prétendre au remboursement des frais engagés chez un spécialiste, par la sécurité sociale – exception faite pour les psychiatres, gynécologues, ophtalmologues

* [site ameli - parcours de soins](#)

En France, la consultation psychiatrique ne fait pas obligatoirement partie du parcours de soins

Mon psychiatre me recommande une hospitalisation dans le privé, suis-je obligé d'y aller ? suis-je obligé d'y rester ? peut-on m'y garder de force ?

Les hospitalisations dans le secteur privé sont **obligatoirement à la demande** du patient, avec son consentement écrit. Il peut quitter le lieu d'hospitalisation à tout moment, contre avis médical (auquel cas il devra signer un document de décharge)

Psychiatre ? ...

Le psychiatre a suivi des études de médecine avant de se spécialiser en psychiatrie. Il est donc médecin, est prescripteur (soins et/ou médicaments) et a un diplôme d'état.

Il lui est communément attribué trois fonctions principales : écoute, diagnostic et prescription de médicaments.

Il peut en outre faire tout type de certificats médicaux (auprès de l'école, du travail, mais aussi auprès de l'hôpital si nécessaire d'une prise en charge psychiatrique plus conséquente).

Il peut également coordonner certains soins et établir le lien avec l'administration (sécurité sociale, MDPH par exemple)

... Psychologue ?

Je me sens mal, dois-je consulter un psychiatre ou un psychologue ?

Le psychologue a suivi des études de psychologie avec spécialisation en Master. Il a un diplôme d'état, et souvent la mention de sa spécialité est précisée sur sa plaque

Fonctions principales : Écoute et Accompagnement.

Il ne peut donc pas poser un diagnostic, au sens de la reconnaissance par la sécurité sociale, le travail ou la MDPH par ex. il ne peut pas prescrire de médicaments ni établir de certificats.

Psychiatres et psychologues sont souvent complémentaires !

Psychiatre ? ...

Bien que la formation soit nationale, il existe différents courants de pensée en psychiatrie, donc chaque psychiatre a une approche qui lui est propre

... Psychologue ?

Les études de psychologie aboutissent à une spécialisation, cadre théorique, support de la consultation. par exemple « psychologue clinicien », « neuropsychologue », « psychologue du travail », « psychologue de couple ».

